

Accord de la personne accueillie ou de son représentant à la consultation des informations contenues dans le dossier ViaTrajectoire par les personnes habilitées des établissements et services de l'ABSAs

Au sein de chaque MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) se prononce sur l'orientation des personnes en situation de handicap vers les ESMS (Etablissements et services médicosociaux) du territoire.

La commission émet des décisions d'orientation qui sont ensuite transmises aux ESMS sous forme de notifications.

ViaTrajectoire permet aux MDPH de suivre les envois des notifications vers les ESMS et aux ESMS de recevoir et de répondre aux demandes d'accompagnement. Chaque ESMS bénéficie ainsi d'un tableau de bord qui lui permet de gérer en temps réel les notifications CDAPH qu'il reçoit.

Pour accéder à l'ensemble des informations contenues dans les notifications présentes dans ViaTrajectoire, l'ABSAs doit recueillir l'accord des personnes accueillies/accompagnées au sein des ESMS et/ou de leurs représentants. Ces informations sont utiles aux professionnels de l'ABSAs pour proposer les prestations les plus appropriées au plan personnalisé de compensation élaboré par la CDAPH.

Coupon à remettre¹

Nous, soussignés² et

Responsables légaux de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Déclarons autoriser l'ABSAs à consulter et recueillir les informations complémentaires présentes dans ViaTrajectoire.

Ne souhaitons pas autoriser l'ABSAs à consulter et recueillir les informations complémentaires présentes dans ViaTrajectoire.

Date : Signatures

¹ Cocher la case de votre choix ou rayer la mention inutile

² Indiquer les noms et prénoms des deux parents ou ceux du tuteur